

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/11/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/11/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/11/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_429-DE
	5.2	Fonctionnement de l'assemblée

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **17 novembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le sept novembre 2025, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Renée MIQUEL ZASSO, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Loïc DÉSANGLES
Mme Françoise LACAPERE
Mme Patricia MARROCQ

Ont donné procuration :

Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 14 août au 22 octobre 2025

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 14 août au 22 octobre 2025.

DATE	TITRE
COMMANDE PUBLIQUE	
19.08.25	La commune a décidé de signer avec la SARL DUCKPRINT dont le siège social est situé 11 allée des entrepreneurs à Lectoure (32700), le devis pour la création visuelle et la mise en page du bilan municipal 2020-2025, d'un montant de 3 600 € TTC.
19.08.25	La commune a décidé de signer avec la SARL BCR Imprimeur dont le siège social est situé Zone artisanale Lafourcade, à Gimont (32200), les devis pour l'impression du bilan de mandat municipal 2020-2025 : <ul style="list-style-type: none"> • 20 exemplaires sous forme de brochure, d'un montant de 360 € HT, • 2 000 exemplaires sous forme de bulletin, d'un montant de 2 568 € HT, soit un total de 2 928 € HT.
1.09.25	La commune a décidé de signer avec la SARL BOISSY AVOCATS ASSOCIÉS, représentée par Maître Mathieu Herlin, sise 74 rue Gorges Bonnac, Tour 4, BP 50037, à Bordeaux (33 007), une convention d'honoraires à compter de sa signature et ce jusqu'à l'issue de la procédure contentieuse déposée par la Société Fermière des Thermes de Lectoure, et dont les frais d'honoraires sont établis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Honoraires de postulation : 600 € HT - Etude du dossier et rédaction des premières conclusions : 2 400 € HT - Conclusions responsives et ou récapitulatives : entre 400 € HT et 800 € HT - Droit de plaidoirie : 13 € HT
1.09.25	La commune a décidé de signer avec le GARAGE VENET sis 115 rue Alsace Lorraine – 32700 Lectoure, le devis pour l'achat du véhicule Renault Kangoo immatriculé FK-719-HN pour un montant de 9 000 € TTC.
4.09.25	La commune a décidé de signer avec la société APEXI, sis 47 avenue Sambre et Meuse – à Auch (32 000) – le devis pour l'achat de trois ordinateurs d'un montant de 2 224,80 € TTC.
8.09.25	La commune a décidé de signer avec Monsieur Frédéric FAU, gérant de la société « Petit Train Trébéen », sise 7 rue Monségur à Trèbes (11800), un devis de prestation de service pour la location d'un petit train avec chauffeur les 8 et 9 novembre 2025 à l'occasion de la Foire de la Saint-Martin, dont le coût s'élève à 3 300 € TTC.
8.09.25	La commune a décidé de signer avec l'Association « Les Fantaisies », sise 1 rue Marguerite Dilhan à Toulouse (31000), un contrat définissant les modalités d'organisation du spectacle « Madame Mademoiselle fête Noël » le dimanche 14 décembre 2025 à 15 h 30 à la salle de la Comédie, et dont le coût s'élève à 1 050,00 € TTC.
8.09.25	La Commune a décidé de signer avec l'Association « Aller Retour », sise 3 boulevard des écoles à Villeneuve Tolosane (31270), un contrat définissant les modalités d'organisation de l'atelier « A la découverte de la musique de l'Antiquité » ainsi que du concert « La note Antique » le dimanche 21 septembre 2025 dans le jardin des Marronniers et dont le coût s'élève à 1 131,00 € TTC.
15.09.25	La commune a décidé de signer avec la SARL GIRAUDY dont le siège social est situé 6 rue du 4 septembre à Issy-les-Moulineaux (92 130), le devis pour la location de 29 emplacements sur tous les panneaux d'affichage (Foire St Martin) dans la ville d'Agen (47 000), d'un montant de 2 952,13 € TTC.
15.09.25	La commune a décidé de signer avec la SARL EVELYNE dont le siège social est situé avenue Jean Baylet à Toulouse (31 100), le devis pour l'attribution d'encarts publicitaires (Métiers d'Art), dans la Dépêche du Midi, Editions du Gers et du Lot et Garonne et le Petit Bleu, d'un montant de 2 319,60 € TTC.
15.09.25	La commune a décidé de signer avec la SARL EVELYNE dont le siège social est situé avenue Jean Baylet à Toulouse (31 100), le devis pour l'attribution d'encarts publicitaires (Foire St Martin), dans la Dépêche du Midi, toutes éditions, d'un montant de 2 455,20€ TTC.

17.09.25	La commune a décidé de signer avec la société APEX – à Auch (32 000) – les devis pour la mise en place de pool cantine-maternelle-cabane ludique pour un montant	sis, 47, avenue Sambre et Meuse Envoyé en préfecture le 21/11/2025 la fibre ainsi que la téléphonie au Reçu en préfecture le 21/11/2025 Publié le 21/11/2025 5 895,60 € TTC S.T.O. ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_429-DE les
24.09.25	La commune a décidé de signer avec l'entreprise ESE Métiers – 47310 Estillac, le devis pour la réalisation du traçage en peinture routière du parking Saint Gervais, pour un montant de 3 204 € TTC.	
30.09.25	La commune a décidé de signer avec M. Lionel DABOS, Président de l'Association « Le Box'Son », sise au Village à Saint Martin de Goyne (32 700), l'animation de l'après-midi et de la soirée du 31 octobre 2025, dont le coût s'élève à 1 000,00 € TTC.	
30.09.25	La commune a décidé de signer avec HIT FM Radio / PC MEDIA dont le siège social est situé 60 avenue des Pyrénées à Auch (32 000), le devis pour la diffusion de spots publicitaires sur l'antenne de HT FM RADIO, du 24 octobre au 7 novembre 2025, d'un montant de 1 461,12 € TTC.	
13.10.25	La commune a décidé de signer avec l'entreprise SGRP, dont le siège social est situé 55 route de Pauilhac – « A Naudet », à Lectoure (32700), le devis pour les travaux d'étalement d'urgence sur une des voutes de la chapelle de la cathédrale Saint Gervais, d'un montant de 44 210,21 € TTC.	
14.10.25	La commune a décidé de signer avec Monsieur Olivier TUA domicilié au Lieu-dit Hourne – Loubédats (32 110), le devis pour l'entretien annuel de la structure des terrains du stade Ernest Vila, pour un montant de 8 342,40 € TTC.	
15.10.25	La commune a décidé de signer avec l'entreprise ROBERT SA domicilié ZI de l'Hippodrome – 32 000 Auch, les devis pour modifier les éclairages des bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville, pour un montant total de 5 077,99 € TTC.	
15.10.25	La commune a décidé de signer avec l'entreprise ROBERT SA domicilié ZI de l'Hippodrome – 32000 Auch, les devis pour réaliser la mise aux normes électriques des ateliers municipaux, pour un montant total de 7 187,80 € TTC.	
15.10.25	La commune a décidé de signer avec l'entreprise GERS DISTRI ELEC domiciliée route d'Auch, chemin d'Engelis – 32500 Fleurance et l'entreprise ROBERT SA domicilié ZI de l'Hippodrome – 32000 Auch, les devis pour l'achat des coffrets électriques de chantier pour la Promenade du Bastion, pour un montant total de 2 597,48 € TTC.	
21.10.25	La commune a décidé de signer avec la société « PRO SECURITE » domiciliée 151, rue des Cayssines – 46000 Cahors, un devis de prestation de service pour le gardiennage et la surveillance des stands et emplacements de la Foire de la Saint-Martin du 6 au 10 novembre 2025, et dont le coût s'élève à 5 706,12 € TTC.	
22.10.25	La commune a décidé de signer avec l'entreprise CARRERE SAS domiciliée rue d'Esparbès – 32120 Monfort, le devis pour créer des avaloirs sur le Boulevard du Midi, pour un montant de 9 237 € TTC.	

LOCATIONS

1.09.25	La commune a décidé de signer les conventions de mise à disposition des locaux communaux suivants, durant la période du 17 juin au 1er septembre 2025 :				
	DATE SIGNATURE	UTILISATEUR	LOCAL	DATE MISE A DISPOSITION	REDEVANCE
	17.06.25	Centre Médico Psycho-Pédagogique	Pavillon Souviron	01.01.25-31.12.27	722 € / mois
	17.06.25	France Ukraine Lomagne Gersoise	Pavillon Souviron	01.06.25-31.05.26	Gratuit
	28.07.25	Saint Hubert Lectouroise	Maison des chasseurs	01.07.25-30.06.28	Gratuit
	18.08.25	Eugenia LAUDIC	Salle de Danse	08.09.25-30.06.26	5,15 / heure
	01.09.25	Vagabond Theatre Company	Salle de la Comédie	13.01-13.07.26	Gratuit
01.09.25	Tarot Club de Lomagne	Salle 4 cours Gambetta	01.09.25-31.08.28	Gratuit	
1.09.25	La commune a décidé de signer les conventions de mise à disposition ponctuelle des locaux communaux suivants, durant la période du 1er juin au 30 juillet 2025 :				

DATE SIGNATURE	UTILISATEUR	LOCAL	DATE MISE A DISPOSITION	REDEVANCE
01.06.25	USL Rugby	Terrains de Tennis	Envoyé en préfecture le 21/11/2025	
02.06.25	Lecture du Bleu au Blues	Cathédrale	Reçu en préfecture le 21/11/2025	
11.06.25	Jean-Michel MARSOL Parti Socialiste	Salle de Tané	Publié le 21/11/2025	Gratuit
12.06.25	Alexandre DUPOUY	Eglise Saint Esprit	26.06.25	Gratuit
20.06.25	Office du Tourisme Gascogne Lomagne	Halle aux Grains	23-24.06.25	206 €
		Salle de la Comédie	23-24.06.25	103 €
		Chapiteau Jardin des Marronniers	22-23.06.25	144 €
03.07.25	Nuits Musicales en Armagnac	Cathédrale	20.07.25	Gratuit
03.07.25	Arrêt sur Images	Eglise Saint Esprit	12.07-21.09.25	Gratuit
03.07.25	Amis des Orgues et du Patrimoine	Cathédrale	03.07-28.08.25	Gratuit
15.07.25	Marc HELLMUTH	Salle des Pas Perdus	12.08-01.09.25	Gratuit
21.07.25	Association Culture Transalpine	Cathédrale	29.08.25	Gratuit
30.07.25	Les Gasconnades	Salle du conseil municipal	29-31.08.25	Gratuit
		Maison Roquelaura		

DIA – ALIENATIONS

1.09.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 25 Allée de Lomagne (BT 323, BT 324), appartenant à Mesdames Carmen Martinez, Marylène Taris-Cadillon et Brigitte Taris, proposé par Maître Lukas Scheinhardt.
6.09.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Tarin (AH 211, AH 212, AH 214, AH 215) appartenant à Monsieur Bernard Gantenbein et Madame Joëlle Marquet proposé par Maître Corinne Podechard.
8.09.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis lieu-dit Buhobent (H 1377, H 787, H 1303, H 786, H 1299, H 1301, H 1302, H 1309) appartenant à Cécile Schattel, proposé par Maître Blanchard Elise.
29.09.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 25 rue de l'Abbé Tournier (CK 912), appartenant à Monsieur Christophe Ygout et Madame Corinne Lecomte, proposé par Maître Yannick Bonnet.
29.09.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 19 rue Lafeugère Boutan (CK 181) appartenant à Messieurs Jean-Jacques Leizer et Jacques Dubrana, proposé par Maître Matthieu Devynck.
29.09.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 97 rue Alsace Lorraine (BY 158) appartenant au Crédit Immobilier de France Développement (Monsieur Thierry GILLOUAIN de NOBILI), proposé par Maître Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
6.10.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 28 rue Sainte Claire (CK 403) appartenant à Mme Pauline Kaminski, proposé par Maître Lukas Scheinhardt.
8.10.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 76 rue Nationale (CK 292) appartenant à Madame Josette Marfre, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
14.10.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Quartier Alsace Lorraine (BY 174 et 543) appartenant à Monsieur Jean-Luc Mayor, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
14.10.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 28 Boulevard Banel (BY 315) appartenant à Madame Josiane Labat, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.

21.10.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de rachat sur le bien, sis 4 et 6 rue Jules de Sardac (CK 41, CK 42) appartenant à Monsieur Bernard Albinet, Madame Marie Albinet (épouse Choulet) et la SCI du 4 rue R Bouyssou.	Envoyé en préfecture le 21/11/2025 Reçu en préfecture le 21/11/2025 Publié le 21/11/2025 ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_429-DE
----------	---	--



DONS ET LEGS

13.10.25	La commune a décidé d'accepter le don de Madame Sylvie Barbé demeurant 11 chemin de Laucate, à Lectoure (32 700), de plusieurs documents aux archives municipales : <ul style="list-style-type: none"> - de 24 livres et livrets, concernant Lectoure, - 45 photos grand format de Lectoure (personnalités et évènements)
22.10.25	La commune a décidé d'accepter le don d'un chèque de 1 610 €, sous réserve qu'il ne soit grevé d'aucune charge présente et à venir. Après avoir fait l'objet de l'émission d'un titre de recette établi sur le budget de la commune, il servira, selon le souhait du donateur, à acquérir deux bancs qui seront positionnés Place du Général de Gaulle, devant la cathédrale.

Le conseil municipal prend acte de la communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN




Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 NOV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 NOV. 2025